



LDCompta

Nouveautés Version 9

Table des matières

A - NOUVEAUTÉS APPORTEES PAR WINDEV 12	3
A.1 - Nouveau look XP	3
A.2 - Fonctionnalités automatiques d'application (FAA)	3
A.3 - Editeur d'états et requêtes	3
A.4 - Macro-code utilisateur	3
A.5 - Base de données HyperFile Client/Serveur	4
B - COMPATIBILITÉ EN REGARD DES EXIGENCES DE LA DGI	4
B.1 - Contrôle des clôtures plus rigoureux	4
B.2 - Archivage des données au sens DGI	4
B.3 - Traçabilité	4
C - NOUVEAUTÉS EN COMPTABILITÉ AUXILIAIRE	5
C.1 - Fiche Tiers	5
C.2 - Groupes et familles de tiers	5
C.3 - Comptes autres auxiliaires	6
C.4 - Début de comptabilité SEPA	6
C.5 - Relances clients	7
D - NOUVEAUTÉS EN CONSULTATION D'UN COMPTE	7
D.1 - Consultation multi-collectifs	7
D.2 - Consultation par groupe et famille de tiers	7
D.3 - Consultation exercices antérieurs	8
D.4 - Consultations – Accès direct à la ventilation analytique	8
E - NOUVEAUTÉS SUR LES ÉDITIONS	8
E.1 - États cliquables	8
E.2 - Restitution des commentaires écritures sur les éditions	8
E.3 - Édition des journaux	9
E.4 - Édition des balances	9
E.5 - Édition des grands-livres	9
E.6 - Édition de l'en-cours financier	9
E.7 - Litiges clients	9
F - AUTRES NOUVEAUTÉS FONCTIONNELLES	9
F.1 - Gestion des dossiers d'archives	9
F.2 - Écritures non modifiables	10
F.3 - Comptabilité analytique	10
F.4 - Interfaces	11
F.5 - Petites nouveautés diverses	11
G - NOUVEAUTÉS ENVIRONNEMENT AS/400	11
G.1 - Plus de limitation à 36 dossiers	11
G.2 - Version « graphique » pour tous	12
G.3 - Base de données DB/2	12
G.4 - Le middleware Easycom	13
G.5 - Accès distants	13
H - NOUVEAUTÉS DANS L'ENVIRONNEMENT	13
H.1 - Abandon seconde devise de restitution	13
H.2 - Sauvegardes des données	14
H.3 - Nouveau mode d'enregistrement des paramètres de lancement	14
H.4 - Nouveau mode de diffusion des correctifs	14

A - Nouveautés apportées par Windev 12

LDCompta Version 9 a été développée avec l'Atelier de Génie Logiciel (AGL) **Windev 12**, alors que LDCompta Version 8.50 avait été développée avec Windev 8. La migration de Windev 8 à Windev 12 apporte de très nombreuses améliorations pour l'utilisateur final, dont les principales sont décrites ci-après.

Note : les utilisateurs de LDPaye Version 5.60 sont déjà familiers de la plupart de ces améliorations, qui avaient fait leur apparition dans ce progiciel en 2007.

A.1 - Nouveau look XP

Le « look » général du progiciel a été revu ; il s'appuie désormais sur le style « Windows XP ». On bénéficie ainsi d'un style de présentation plus moderne, avec davantage de couleurs, et des effets de survol, sur les boutons notamment. Ce « look » est totalement identique à celui proposé par LDPaye depuis sa version 5.

A.2 - Fonctionnalités automatiques d'application (FAA)

Mémorisation automatique de la taille et position des fenêtres à chaque fermeture/réouverture, et mémorisation automatique de la configuration des tables : position et largeur des colonnes, sélection des colonnes affichées dans les tables... Tout cela concerne la totalité des fenêtres de LDCompta, en dehors des procédures de consultation, pour lesquelles on fait toujours appel au concept de « vue » déjà présent en version 8.

Grisage automatique des Fenêtres Inaccessibles (GFI)

Calculs automatiques dans les tables

Mémorisation optionnelle de la valeur des champs de saisie

Nouvelle fenêtre pour les aperçus avant impression, plus fonctionnelle, et avec possibilité d'export des états vers Excel

A.3 - Editeur d'états et requêtes

L'éditeur d'Etats et de requêtes, qui était proposé jusqu'ici en option, est désormais livré en standard avec le logiciel, sans coût supplémentaire. Cet éditeur permet de créer des requêtes d'interrogation de base de données, avec export facile vers Excel, ou même de développer des états complémentaires. On peut aussi modifier la présentation des états livrés en standard dans le logiciel.

Notez que cet éditeur est également disponible pour les dossiers gérés en Client/Serveur, c'est-à-dire lorsque les données sont hébergées sur AS/400 par DB/2. Il y a toutefois quelques différences de comportement dans ce cas, liées au fait que le langage SQL supporté par l'AS/400 n'est pas compatible à 100% avec celui accepté par HyperFile, la base de données utilisée en environnement Windows.

A.4 - Macro-code utilisateur

Ce mécanisme permet d'ajouter facilement des morceaux de codes Windev au sein des fenêtres du logiciel.

Vous pouvez ainsi par exemple :

- Ajouter une demande de confirmation lors d'un clic sur un bouton, pour éviter qu'un traitement sensible ne soit lancé par erreur.
- Dans une table, changer la couleur de certaines lignes. Par exemple, dans une fenêtre de consultation, présenter les crédits en rouge.

A.5 - Base de données HyperFile Client/Serveur

En sus des bases de données HyperFile « Classic » utilisée jusqu'ici en environnement Windows, et DB/2 utilisée lorsque les données sont hébergées sur AS/400, LDCompta Version 9 est compatible avec la base de données HyperFile Client/Serveur.

A l'avenir, pour les configurations les plus conséquentes (volumes de données importants, nombreux postes en accès simultané), il sera conseillé d'utiliser HyperFile Client/Serveur en lieu et place de la version HyperFile Classic. HyperFile Classic, plus simple à mettre en œuvre et ne nécessitant pas de serveur Windows, restera disponible pour les configurations monoposte ou limitées à quelques postes.

B - Compatibilité en regard des exigences de la DGI

LDCompta Version 9 prend en charge la quasi-totalité des remarques et conseils formulés par la Direction Générale des Impôts, dans sa directive 13-L-1-06 relative au contrôle des comptabilités informatisées.

B.1 - Contrôle des clôtures plus rigoureux

La réouverture des périodes closes (clôture mensuelle) est désormais interdite.

La clôture d'exercice devient obligatoire au-delà de 20 mois d'exercice ouvert. Plus exactement, au-delà de 20 mois sans clôture d'exercice, le système affiche une fenêtre systématiquement à l'ouverture du dossier, avec une temporisation imposée de 10 secondes, et l'obligation de confirmer l'entrée dans le dossier par un combinaison de touche complexe : *Majuscule + Alt + F12*.

B.2 - Archivage des données au sens DGI

Une procédure d'archivage des données comptables est désormais intégrée dans la procédure de clôture mensuelle ainsi que dans la clôture d'exercice. L'archivage se fait sous forme d'un fichier ZIP protégé par mot de passe, contenant toutes les données de LDCompta en format CSV (et donc, facilement lisible par Excel). Chaque fichier de données archivé dans le fichier ZIP comporte 2 premières lignes d'en-tête décrivant pour chaque colonne le nom de la rubrique sous-jacente dans la base de données, et le libellé de la rubrique.

En cas de contrôle fiscal, les données enregistrées au fil des clôtures dans ces fichiers ZIP pourront très facilement être exploitées par les inspecteurs, qui disposent d'outils d'analyse ad hoc.

B.3 - Traçabilité

A chaque écriture est désormais associé un ensemble de données permettant de savoir quand et par qui l'écriture a été saisie, et quand et par qui l'écriture a été modifiée le cas échéant (uniquement la dernière modification).

Parallèlement à cela, le système conserve une trace de toutes les modifications de pièce réalisées, avec pour chaque modification le détail complet de la pièce avant et après modification.

Toutes ces données sont facilement consultables :

- ⇒ D'une part par une nouvelle procédure de consultation dans le menu *Outils/Historique des modifications*
- ⇒ D'autre part par une nouvelle procédure d'édition *Contrôle des saisies*, qui permet de lister des écritures à partir de critères comme la date de création ou modification, l'utilisateur ayant créé ou modifié l'écriture...

Cette dernière édition peut d'ailleurs être mise à profit pour suppléer à un besoin souvent formulé et mal servi jusqu'ici : l'édition d'un **brouillard de saisie**. En sélectionnant sur cette liste toutes les écritures créées entre 2 dates, on peut très facilement vérifier ce qui a été fait dans un dossier comptable. La liste

dispose de critères de sélection complémentaires, tels le code journal, la possibilité d'exclure les écritures provenant d'une interface...

C - Nouveautés en Comptabilité Auxiliaire

C'est sur la comptabilité auxiliaire que les efforts de développement ont porté principalement, en raison des nombreuses demandes qui émanaient des utilisateurs de LDCompta.

C.1 - Fiche Tiers

Les fiches tiers ont été enrichies. Les différents champs de l'adresse ont tous été portés à 40 caractères, et notamment la raison sociale (qui ne comportait jusqu'ici que 25 caractères).

Une nouvelle rubrique *Libellé interne* fait également son apparition, cette rubrique étant aussi un critère de recherche, en sus du nom condensé et de la raison sociale. Cela permet par exemple d'utiliser ce champ pour gérer une double codification des tiers.

On trouve également un champ *Observation*, dans lequel on peut entrer du texte à volonté, avec même une mise en forme (RTF) possible.

Des zones N° TVA intracommunautaire, N° EDI, Code NAF font leur apparition. Ainsi que des *zones dites « libres »* : 5 zones codifiées, 3 zones textes non codifiées, 3 zones numériques, 4 dates.

La zone *Code activité* (zone non codifiée jusqu'alors) devient Code TVA, et fait donc référence à la table des codes TVA ; elle était déjà bien souvent utilisée dans ce sens, notamment dans les états de suivi de TVA sur les encaissements.

Dans la fiche d'un client, une zone *Banque de paiement* s'est ajoutée, et sera mise à profit notamment dans la chaîne de prélèvement client.

Enfin, on peut **suspendre un tiers**. La saisie des écritures sur un tiers suspendu provoque l'affichage d'un message d'avertissement, voire même d'un message bloquant selon le choix qui a été fait dans la Fiche Société.

La **recherche des tiers a été améliorée** : sans parler de l'ajout du nouveau critère de recherche *Libellé interne* évoqué ci-dessus, on dispose désormais d'un critère de filtre complémentaire, qui s'ajoute au critère de recherche principal. Ainsi par exemple, en cas de recherche par nom condensé, on peut adjoindre un filtre sur la ville. Et bien entendu, un filtre masquant les tiers suspendus est proposé en standard.

Autre nouveauté en version 9 : la possibilité d'**attacher un tiers à un compte collectif** donné. En saisie d'écritures, en cas d'utilisation d'un N° de tiers sur un collectif autre que celui spécifié dans sa fiche, le système présente soit un simple avertissement, soit bloque la saisie, et ce en fonction d'un paramètre défini dans la Fiche Société.

C.2 - Groupes et familles de tiers

Les clients comme les fournisseurs peuvent être classés par groupe et par famille. On dispose de 4 nouvelles tables pour cela : groupes clients, familles client, groupes fournisseurs, famille fournisseurs. Ces informations de famille et groupe se renseignent sur l'onglet *Détail* des fiches clients et fournisseurs.

Ces codes familles et groupes peuvent ensuite être utilisés comme critère de sélection sur les états et traitements suivants :

- Balances clients et fournisseurs
- Balances âgées clients et fournisseurs
- Grands-livres clients et fournisseurs
- Relances clients (liste préparatoire et édition des lettres)
- En-cours clients

Parallèlement à cela, la procédure d'interrogation d'un compte permet d'interroger de façon globale un groupe ou une famille de tiers. Ceci est décrit plus loin dans ce document.

C.3 - Comptes autres auxiliaires

LDCompta savait déjà gérer des comptes « autres auxiliaires », qui ne sont ni des comptes clients, ni des comptes fournisseurs. Cela était assez largement utilisé pour gérer des auxiliaires par mois d'échéance, pour les comptes Effets à recevoir ou Effets à payer, ou encore pour les comptes de TVA.

Mais on souhaitait parfois utiliser ce même procédé pour gérer de véritables comptes de tiers : les salariés par exemple. Malheureusement, la fiche des tiers autres auxiliaires était très pauvre : N° de compte et libellé seulement.

En version 9, la fiche « autre auxiliaire » a été enrichie :

- Une adresse complète
- Des N° de téléphone
- Adresse mail et site Web
- Observations
- Références bancaires

Et grâce à ces nouvelles informations, un compte « autre auxiliaire » est désormais éligible pour un règlement automatique fournisseur, par lettre chèque (on dispose d'une adresse complète) ou par virement (on a le RIB).

On peut donc assez facilement mettre en œuvre dans LDCompta, avec la chaîne de règlement automatique fournisseurs, un processus de remboursement des frais de déplacement par exemple, frais qui seraient interfacés par une application tierce ou même saisis (saisie par pièce, sur un journal particulier *Frais de déplacement*, qui mouvemente l'échéancier fournisseur).

En saisie par pièce, le mode de paiement attribué par défaut pour une écriture saisie sur un tiers « autre auxiliaire » est le premier mode de paiement de type *Virement France* si le tiers a un RIB valide, le premier mode de paiement de type *Chèque* sinon.

C.4 - Début de comptabilité SEPA

La norme SEPA, pour **Single Euro Payments Area**, est une nouvelle norme d'échange bancaire, qui se met en place progressivement en Europe. A terme, prévu en 2012, ce système va remplacer les outils dématérialisés de transferts de fonds dans 31 pays, qu'il s'agisse de cartes bancaires, de virements bancaires ou de prélèvements. Ce chantier immense, qui est la suite logique de la mise en place de la monnaie unique, s'étale jusqu'en 2012.

La partie la plus visible de ces travaux concerne les références bancaires : jusqu'ici, c'était le RIB qui permettait d'identifier un compte bancaire en France. Et ces références bancaires étaient propres à chaque pays. Avec les normes SEPA, ce sont les codes IBAN (International Bank Account Number) et BIC (Bank Identifier Code) qui prennent le relais. Le code IBAN peut être déduit du RIB français, en ajoutant 4 caractères à gauche : les 2 lettres *FR*, suivies de 2 chiffres qui peuvent être calculés à partir des autres caractères constituant ce code IBAN (clé de contrôle). Le code BIC, quant à lui, ne peut être calculé ; il devra être saisi.

Au terme de cette réforme, le virement « national » devrait disparaître au profit du virement SEPA (SCT pour **SEPA Credit Transfer**). De même, le prélèvement « national » laissera la place au prélèvement SEPA (SDD pour **SEPA Direct Debit**). Pour les autres moyens de paiement, l'avenir est plus incertain : le virement de trésorerie, pas plus que les chèques ou les TIP, ne sont concernés par cette réforme SEPA.

Enfin, il faut savoir que la norme ETEBAC 3, utilisée par plus de 80% des entreprises pour les échanges de données Banques ↔ Entreprise, n'est pas adaptée pour le transport des données SEPA. ETEBAC 3 ne sait transmettre que des données de longueur fixe, alors que les données SEPA utilisent une syntaxe XML, et donc à longueur variable. D'autre part, les protocoles ETEBAC utilisent la technologie X25 (réseau

Transpac), qui devrait disparaître à l'horizon 2012. Mais les solutions de remplacement d'ETEBAC commencent à peine à voir le jour !

Il va donc y avoir, dans les 3 années qui viennent, un gros chantier pour tout ce qui touche aux communications bancaires. La version 9 de LDCompta permet de gravir la première marche : la collecte des références bancaires propres au SEPA, à savoir les codes IBAN et BIC.

La structure de la base de donnée a donc été revue de telle sorte que l'on puisse enregistrer, en lieu et place d'un RIB, un code IBAN et un code BIC. Cela concerne bien entendu les fiches tiers, mais aussi les paramètres des journaux de banque.

Mais dans l'immédiat, les virements et prélèvements sont toujours émis au format « national », compatible ETEBAC. Ce n'est que lorsque les solutions de paiements SEPA seront proposées de façon quasi généralisée et standardisée par les banques que nous adapterons LDCompta à ces nouveaux moyens de paiement.

Note : pour en savoir davantage sur l'avancement du projet SEPA, connectez vous à www.sepafrance.fr.

C.5 - Relances clients

De très nombreuses améliorations ont été apportées à ce module.

Tout d'abord, la **présentation** des lettres de relance peut désormais être **beaucoup plus riche**. Les textes des lettres peuvent faire l'objet d'une mise en forme (format RTF), et la lettre elle-même est produite par un état standard. Conséquence : cet état est facilement modifiable par l'éditeur d'états et de requêtes proposé lui aussi en standard en version 9. On peut donc enrichir encore les lettres de relance (ajout d'un logo société par exemple) sans avoir à développer de procédure spécifique.

L'envoi des lettres de relance **par mail** est aussi proposé en standard en version 9.

La liste préparatoire des relances a été enrichie : y figure maintenant la raison sociale complète du client, son N° de téléphone, ainsi que son code postal et sa ville.

D - Nouveautés en consultation d'un compte

D.1 - Consultation multi collectifs

On peut désormais interroger un compte de tiers (client ou fournisseur) tous collectifs confondus. Très pratique pour ceux qui gèrent plusieurs comptes collectifs, ou même simplement pour inclure les créances douteuses, si celles sont gérées dans un compte collectif Client douteux. Le principe est simple : plutôt que d'interroger un compte client en indiquant Code racine du compte collectif + N° du tiers (par exemple 4100017), on indiquera un code racine signifiant simplement « client tous collectifs confondus » ou « fournisseurs tous collectifs confondus » (par exemple : CL00017). Ces deux nouveaux codes racines sont définis dans la Fiche Société. En cas d'interrogation tous collectifs confondus, le système présente sur l'onglet principal toutes les écritures trouvées dans tous les collectifs possibles (correspondant à la nature de tiers demandée, client ou fournisseur), avec une colonne où figure le compte collectif d'où provient l'écriture. Et sur un nouvel onglet, on trouve un récapitulatif des mouvements et soldes par collectif.

D.2 - Consultation par groupe et famille de tiers

Sur le même principe que la consultation multi collectifs décrite ci-dessus, on peut désormais interroger un ensemble de tiers (client ou fournisseur) identifiés par un même code famille ou un même groupe.

Pour cela, plutôt que d'interroger un compte client en indiquant Code racine du compte collectif + N° du tiers (par exemple 4100017), on indiquera un code racine signifiant simplement « famille ou groupe, client ou fournisseur », suivi du code famille ou du code groupe. Quatre nouveaux codes racines sont ainsi définis

dans la Fiche Société, correspondant respectivement à Groupe client, famille client, Groupe fournisseur, Famille fournisseur.

Dans ce type d'interrogation, le système présente sur l'onglet principal toutes les écritures trouvées dans tous les collectifs possibles (correspondant à la nature de tiers demandée, client ou fournisseur), et pour tous les tiers attachés au groupe ou à la famille de tiers demandée. Une colonne supplémentaire présente le compte collectif et le tiers d'où provient l'écriture. Et sur un nouvel onglet, on trouve un récapitulatif des mouvements et soldes par compte d'origine.

D.3 - Consultation exercices antérieurs

On peut consulter directement les écritures des exercices antérieurs, sans avoir à changer de dossier comptable. Il suffit d'indiquer, comme date de début de la consultation, une date antérieure au 1^{er} jour de l'exercice. Dès lors que le système dispose des dossiers d'archives correspondant à la période demandée, il présente toutes les écritures de la période demandée, en « collectant » ces écritures dans le ou les dossiers d'archives, et en les complétant éventuellement par les écritures du dossier courant. Dans ce mode, le système masque les écritures d'à nouveaux, qui feraient double emploi avec les écritures antérieures à la clôture d'exercice. On voit donc le compte comme s'il n'y avait pas eu de clôture.

Ce mode de consultation multi exercices est également offert dans les autres procédures de consultation : par journal, par pièce, par référence, par montant. Et ce procédé est utilisable au travers des « chaînages » entre ces procédures : si en consultation de compte, on fait un double clic sur une pièce d'un exercice antérieur, on accède à la consultation de cette pièce, alors même qu'elle n'est pas dans l'exercice courant.

D.4 - Consultations – Accès direct à la ventilation analytique

Dans toutes les procédures de consultation (par compte, pièce...), 2 colonnes ont été ajoutées pour visualiser directement l'imputation analytique : code affaire d'une part, code section et sous-section d'autre part. Cette imputation n'apparaît toutefois que si l'écriture de comptabilité générale concernée s'impute en totalité sur une seule affaire et une seule section. Si tel n'est pas le cas, on peut toujours faire un double clic sur cette colonne pour ouvrir la fenêtre présentant le détail de la ventilation analytique.

E - Nouveautés sur les éditions

E.1 - Etats cliquables

Sur de très nombreux états, il est désormais possible de cliquer, dans la fenêtre d'aperçu avant impression, pour accéder en consultation à certaines données. Par exemple, sur l'aperçu d'un journal ou d'un grand-livre, on peut cliquer sur un N° de compte ou un N° de pièce pour accéder respectivement à la consultation du compte ou de la pièce.

Ce principe a été mis en œuvre sur la plupart des états, chaque fois qu'un N° de compte, un N° de pièce, un code journal, un code section analytique ou encore un code affaire était proposé.

Un exemple d'utilisation de cette fonctionnalité : édition d'une balance client avec sélection sur un groupe. Depuis l'aperçu avant impression, on peut très simplement consulter le détail des comptes clients attachés à ce groupe. L'état peut être utilisé ici non seulement pour avoir une vue d'ensemble du groupe, mais aussi comme méthode d'accès rapide à une liste limitative de comptes clients. Un gain de temps précieux !

E.2 - Restitution des commentaires écritures sur les éditions

On peut demander à ce que les commentaires écritures apparaissent sur les éditions suivantes :

- Journaux
- Grands-livres
- Liste préparatoire des relances

Lettres de relance

E.3 - Edition des journaux

On peut désormais lancer simultanément l'impression d'un ou plusieurs journaux sur plusieurs mois, tout en obtenant quand même un journal distinct par code journal et par mois. Ainsi, pour obtenir l'édition de tous les journaux sur tous les mois de l'exercice, il suffit de sélectionner tous les journaux, d'indiquer comme période « du 1^{er} jour au dernier jour de l'exercice », et de sélectionner la nouvelle option *Impression mois par mois*.

Une version « large », en format A4 Paysage est désormais disponible pour les journaux. Cette version « large » permet de présenter, ligne par ligne, le code et le libellé de la section analytique, mais uniquement pour les écritures imputées sur une seule section. Cette présentation correspond à la version « 198 colonnes » qui existait jusqu'alors dans LDCompta pour AS/400.

E.4 - Edition des balances

Impression des comptes non soldés seulement

Une nouvelle option au lancement permet de n'imprimer que les comptes non soldés.

Edition mensuelle

Une nouvelle option au lancement permet d'obtenir une édition « mensuelle », plutôt qu'en cumul depuis le début de l'exercice.

Balances au format Excel

Les colonnes *Solde débiteur* et *Solde créditeur* ont été ajoutées dans le fichier préparé au format Excel. Auparavant, ces colonnes, bien qu'apparaissant sur la balance « imprimée », n'étaient pas restituées dans le fichier Excel. Il fallait donc les ajouter après coup dans Excel, via une formule de calcul.

E.5 - Edition des grands-livres

Le grand-livre client dispose désormais d'une sélection sur le code représentant.

E.6 - Edition de l'en-cours financier

Les données *Plafond de crédit* et *Dépassement* ont été ajoutées sur la liste détaillée de l'en-cours financier. Ces données peuvent également être produites en cas d'export de cet en-cours dans un fichier texte.

Au lancement de l'édition, une sélection est possible sur le montant du dépassement de l'en-cours par rapport au plafond de crédit.

E.7 - Litiges clients

Une nouvelle liste des écritures clients en litige est disponible.

F - Autres nouveautés fonctionnelles

F.1 - Gestion des dossiers d'archives

Dans la fenêtre *Ouverture de session*, comme dans la fenêtre permettant de basculer d'une société à l'autre, les dossiers correspondant à des archives sont isolés. Dans la fenêtre d'ouverture, ils sont carrément masqués : on sélectionne une société, et si l'on souhaite accéder à un dossier d'archive (exercice antérieur), il faut cliquer sur l'option *Ouvrir un dossier d'archives*. Une seconde fenêtre présente alors tous les

dossiers d'archives existants pour la société sélectionnée. De la même façon, le choix d'un dossier dans la fenêtre *Changement de société* (qui a d'ailleurs été rebaptisée en *Changement de dossier*) se fait en deux temps : choix de la société en partie haute, choix du dossier *Exercice courant* ou d'un dossier d'archive en partie basse.

De plus, dès lors qu'on ouvre un dossier d'archive, une mention *Attention : dossier d'archive d'un exercice antérieur – Accès en consultation uniquement* apparaît en gras sous la barre de menus.

Rappel : en version 9, la consultation des écritures d'un exercice antérieur est désormais accessible directement en consultation d'un compte, sans avoir à changer de dossier. L'ouverture d'un dossier d'archives devrait donc devenir moins fréquente.

F.2 - Ecritures non modifiables

Le mode de gestion des écritures provisoires, que l'on pouvait définir de façon globale dans la Fiche Société, peut désormais être piloté au niveau de chaque journal. On dispose pour cela d'une nouvelle option *Modification des écritures* dans les paramètres journaux, avec 3 valeurs possibles :

- Selon paramètre défini dans la Fiche Société (comme en version 8)
- Données non comptables seulement
- Modification interdite

De plus, il est possible, dans la procédure d'interface standard, d'alimenter directement une zone de marquage écriture par écriture, pour bloquer l'accès en modification, avec là aussi 3 options possibles :

- Blanc = Selon paramètre défini dans le journal
- N = Modification des données non comptables seulement
- I = Modification interdite

On peut donc de la sorte envoyer des écritures dans LDCompta qui ne seront en aucun cas modifiables par LDCompta.

Lors d'une demande de modification d'écriture, le système va autoriser ou refuser la modification en appliquant successivement les règles suivantes :

- Si le mode de travail défini dans la Fiche Société est *Aucune modification d'écriture possible*, ou si le journal sur lequel la pièce est comptabilisée a l'attribut *Modification interdite*, ou si une ou plusieurs des écritures composant la pièce en question a un code marquage *I*, la pièce ne peut être modifiée ;
- Si le mode de travail défini dans la Fiche Société est *Modification des données non comptables seulement*, ou si le journal sur lequel la pièce est comptabilisée a l'attribut *Modification des données non comptables seulement*, ou si ce journal est clos, ou si une ou plusieurs des écritures composant la pièce en question a un code marquage *N*, la pièce ne peut être modifiée que pour ses données non comptables ;
- Dans tous les autres cas, la modification de la pièce est autorisée.

F.3 - Comptabilité analytique

Les **codifications analytiques ont été « élargies »** :

- Le code affaire passe de 4 à 9 caractères
- Le code section et sous-section passe de 6 à 10 caractères.

Cette structure correspond à celle présente dans LDNégoce. Et la prochaine version de LDPaye s'alignera sur ce schéma.

Autre nouveauté : les **écritures analytiques peuvent être conservées dans le dossier courant même après clôture d'exercice**. Cela est indispensable si l'on veut tenir une **comptabilité par affaire**, car les

affaires s'étalent bien souvent sur plusieurs exercices. Dans le cas où l'on a conservé les écritures analytiques au travers des clôtures d'exercice, une nouvelle procédure d'épuration permet de nettoyer périodiquement celles-ci, sur des critères basés sur les dates et les codes affaires.

F.4 - Interfaces

Toutes les procédures d'interface ont bien sûr été revues pour gérer les nouvelles données présentes tant les fiches tiers que dans les écritures comptables.

Un support compatible avec la version antérieure sera toutefois offert, de façon à importer des données comptables au format Version 8 dans LDCompta Version 9. Cependant, si l'on souhaite tirer bénéfice pleinement de cette version 9, il faudra faire évoluer les procédures qui élaborent les fichiers d'interface fournis à LDCompta, pour qu'ils se conforment au nouveau format LDCompta V9.

F.5 - Petites nouveautés diverses

Affichage du solde des comptes en saisie par pièce : pour optimiser les temps de réponse, on peut désormais définir une liste d'exceptions, par classe de compte ou même compte par compte. Pour le ou les comptes déclarés en exception, le solde n'est pas affiché « en direct » lors de la saisie d'une écriture dans le compte.

Saisie par pièce avec canevas : la limite à 100 lignes contenues dans un canevas a été levée.

Possibilité de dupliquer un folio, et de modifier la période (le mois comptable) d'un folio. Pratique pour la saisie des OD sur un journal de situation !

Les N° de **SIRET** présents dans les fiches tiers font désormais l'objet d'un contrôle, dès lors qu'ils sont renseignés. On évite ainsi des erreurs de saisie sur ces N°.

Lors d'un **rapprochement automatique**, on peut désormais par un simple clic créer une écriture extracomptable correspondant à une écriture présente sur le relevé de la banque et n'ayant pas encore été saisie dans LDCompta.

Impression possible d'une traite, depuis la fenêtre de gestion des traites émises à l'acceptation.

Gestion budgétaire : une nouvelle procédure permet l'import/export d'un tableau budgétaire depuis/vers une feuille Excel. Cela permet de construire ses budgets avec Excel, puis de les importer facilement dans LDCompta sans ressaisie.

Modification d'un lettrage partiel : depuis la fenêtre présentant le détail d'un lettrage partiel, on peut très facilement modifier le libellé attribué à ce lettrage partiel, ainsi que la date d'échéance. Auparavant, pour arriver à cela, il fallait refaire un lettrage partiel en sélectionnant uniquement le lettrage partiel déjà existant, ce qui n'était pas très intuitif !

Accès direct au délettrage : l'accès au lettrage d'un compte avait été rendu possible depuis la procédure de consultation d'un compte en version 8.50. On peut de la même façon accéder au délettrage du compte : il suffira de tenir la touche *Majuscule* enfoncée lors du clic sur le bouton *Lettrer ce compte*.

G - Nouveautés environnement AS/400

G.1 - Plus de limitation à 36 dossiers

Dans LDCompta pour AS/400, un dossier était identifié par un code à un seul caractère. On avait donc une limitation implicite à 36 dossiers.

En version 9, on bascule dans le même système que LDCompta pour Windows : un dossier est identifié par un code à 3 caractères. Si on réserve le dernier caractère à l'identification de l'exercice (année d'archive : 7=2007, 8=2008...), cela laisse quand même $36 \times 36 = 1296$ dossiers possibles !

Côté AS/400, là où en version 8 chaque dossier correspondait à une bibliothèque nommée *CPTxLIB*, *x* étant le code identifiant du dossier, on a en version 9 une bibliothèque nommée *CPT_XXX*, *XXX* correspondant normalement au code identifiant du dossier sous Windows. Mais il n'y a pas d'obligation à cela : pour chaque dossier identifié dans LDCompta, on peut spécifier « en clair » le nom de la bibliothèque AS/400 associée.

G.2 - Version « graphique » pour tous

La gestion des écrans « caractère » est définitivement abandonnée. L'utilisation de terminaux passifs de type « 5250 », ou même de sessions d'émulations « 5250 » (Client Access ou tout autre émulateur) n'est plus possible. **LDCompta Version 9 ne sera proposée qu'avec l'interface graphique.**

Seules quelques procédures perdurent en « natif AS400 » en version 9, dont principalement la procédure d'interface standard, permettant d'injecter des écritures dans LDCompta depuis une autre application s'exécutant elle-même sur AS/400.

G.3 - Base de données DB/2

Dans cet environnement AS/400, la base de données reste bien entendu sur AS/400. On continue ainsi à bénéficier des avantages de DB/2 en termes de fiabilité, de sécurité, ou encore de performance. En version 8, dans le cas de l'utilisation en mode Client/Serveur, une petite partie des données était gérée dans des fichiers HyperFile. En version 9, la totalité des données d'un dossier comptable est enregistrée dans DB/2. Seule la gestion de l'environnement (liste des dossiers comptables, des utilisateurs LDCompta, gestion des sécurité d'accès au logiciel) reste sous HyperFile. Cela permet notamment de gérer des environnements mixtes (cas assez fréquent) : les sociétés de « production », ayant des interfaces avec des applications de gestion commerciale AS/400 sont prises en charge par DB/2, les petites sociétés annexes (SCI par exemple), sans interface, sont gérées en environnement « full Windows », avec base de données HyperFile.

Sachez également que la structure de la base a notablement changé. En sus des modifications de structure qui découlent des nouveautés fonctionnelles de la version 9, il faut savoir que la totalité des noms de rubriques ont été revus. En version 8, les rubriques des fichiers avaient un nom composé de 6 caractères : les 4 de gauche désignant la rubrique, les 2 caractères de droite désignant le fichier. En version 9, ces 2 caractères de gauche du nom de rubrique ont été éliminés. Ainsi, les noms de rubriques en version 9 sont parfaitement identiques quelle que soit la base de données utilisée : DB2/400 ou HyperFile.

Conséquence pratique de tout cela :

- tous les développements spécifiques, ou mêmes les programmes Query développés antérieurement doivent être revus.
- Pour ce qui est des développements RPG, comme les rubriques ne sont plus « suffixées » par un code fichier, il faut impérativement demander au compilateur d'ajouter un suffixe pour chaque fichier, ce qui ne peut être fait qu'en RPG IV. Il est donc indispensable de migrer les programmes spécifiques encore développés en RPG III vers du RPG IV.
- Comme les noms de rubriques sont désormais identiques entre toutes les bases, l'éditeur d'états et de requêtes fourni en standard peut aussi être utilisé avec une base Client/Serveur DB2/400. Cet éditeur remplace avantageusement les programmes QUERY. Notez toutefois que la syntaxe SQL acceptée par l'éditeur de requêtes peut varier légèrement en fonction de la base de données visée : HyperFile ou DB/2. On ne peut garantir que toute requêtes s'exécutant sur une base HyperFile pourra s'exécuter sur une base DB/2, et inversement.

G.4 - Le middleware Easycom

Pour fonctionner en environnement Client/Serveur, LDCompta nécessite un logiciel complémentaire qui permet d'accéder aux données stockées dans DB/2 depuis une application Windows développée avec l'AGL Windev. Il s'agit du logiciel EASYCOM, édité par la société AURA Equipements.

La solution se compose donc des logiciels suivants :

- Une licence LDCompta pour AS/400 Version 9
- Pour chaque poste client, une licence « Accès client/serveur AS/400 » du logiciel LDCompta pour Windows. Pour gérer la distribution de ces licences, un petit logiciel complémentaire, le gestionnaire de licences LD, doit être installé sur l'un des postes Windows présents sur le réseau local, poste qui doit toujours rester actif. Si l'AS/400 dispose d'un serveur intégré Windows, le gestionnaire de licences LD peut être installé sur ce serveur intégré.
- Autant de licences « déploiement » du logiciel Easycom pour Windev 12 que l'on souhaite d'accès simultanés à l'AS/400. Attention : lorsqu'on ouvre 2 sessions sur un même poste Windows, Easycom décompte 2 sessions.

G.5 - Accès distants

On parle « d'accès distant » lorsque le poste client sous Windows n'est pas connecté au même réseau local (LAN pour Local Area Network) que le serveur AS/400. Les deux systèmes, poste client Windows et serveur AS/400, sont dans deux lieux géographiques distincts, et reliés entre eux par un réseau étendu (WAN pour Wide Area Network), s'appuyant bien souvent une simple ligne ADSL ou SDSL.

Dans cette configuration, on pouvait jusqu'alors accéder à LDCompta depuis le poste distant en mode caractère. Il suffisait d'ouvrir, sur le poste Windows, une session d'émulation 5250 sur le serveur AS/400 au travers du réseau étendu. Une fois connecté en mode 5250 à l'AS/400, on lançait LDCompta en mode « caractère ». Ces écrans « caractères » de LDCompta Version 8 généraient peu de « trafic » sur le réseau, et donc cette solution fonctionnait correctement même si le débit de la ligne reliant le poste Windows au serveur AS/400 était faible.

En version 9, comme on l'a vu plus haut, seule l'interface graphique est disponible. Et cette interface graphique est plus exigeante en terme de trafic réseau. Pour disposer de performances correctes, il est donc indispensable de faire appel à la technologie TSE (ou toute autre technologie équivalente) : le poste client Windows n'exécute pas directement l'application LDCompta ; il ouvre une session d'accès à distance sur un serveur TSE, et lance l'application LDCompta sur ce serveur TSE. La contrainte est qu'il faut disposer d'un serveur TSE (Windows 2003) connecté sur le même réseau local que le serveur AS/400. Là aussi, si l'AS/400 dispose d'un serveur intégré Windows, c'est ce serveur qui pourra faire office de serveur TSE pour les postes distants.

Remarque : selon la technologie d'accès à distance choisie (TSE, VNC, Citrix...), il y a bien souvent des coûts de licence additionnels pour ces accès.

H - Nouveautés dans l'environnement

H.1 - Abandon seconde devise de restitution

Afin de simplifier un peu la base de données et les programmes de LDCompta, la seconde devise de restitution est définitivement abandonnée en version 9. Rappelons que cette notion de « seconde devise de restitution » avait été utilisée dans la période transitoire de mise en place de l'euro (1990 à 2002) pour consulter ou imprimer des données tantôt en Francs, tantôt en Euros.

Les rubriques nécessaires à cette seconde devise de restitution (zone MTR2 notamment) ont été retirées partout dans la base de données. Sur toutes les fenêtres de consultation ou de soumission d'impression, les cases à cocher ou boutons radio permettant de choisir cette seconde devise de restitution ont disparus.

Note : en principe, cette seconde devise de restitution avait déjà été désactivée depuis plusieurs années. Cet abandon devrait donc être totalement transparent pour l'utilisateur final.

H.2 - Sauvegardes et restauration des données

Sauvegardes

A partir de la version 9, les sauvegardes faites dans un même dossier cible s'ajoutent systématiquement (même principe que LDPaye). Chaque nouvelle sauvegarde d'un dossier XXX crée dans le répertoire de destination choisi 2 fichiers nommés *SOC_XXXnn.wdz* et *SOC_XXXnn.sav*, *nn* étant un compteur géré par le système, compris entre 01 et 99.

Remarque : dans le cas de sauvegardes effectuées sur une clé USB, il faudra périodiquement faire le ménage sur la clé USB, sous peine d'avoir un débordement de capacité tôt ou tard. Les clés USB proposées couramment sur le marché ont toutefois une capacité telle que cette nouvelle technique de sauvegarde nous a semblé préférable, offrant davantage de sécurité.

Restaurations

On peut désormais restaurer un dossier comptable donné sous un autre code que celui qu'il portait au moment de la restauration. Cela permet par exemple de restaurer « en parallèle » une ancienne sauvegarde d'un dossier donné sans pour autant écraser le dossier courant.

On peut procéder aussi de la sorte pour restaurer une ancienne sauvegarde en tant que dossier d'archive d'un dossier courant (voir paragraphe F.1 - ci-dessus pour l'utilisation des dossiers d'archives).

H.3 - Nouveau mode d'enregistrement des paramètres de lancement

LDCompta comme LDPaye utilisaient jusqu'ici le fichier système *WIN.INI* pour enregistrer les paramètres de lancement du logiciel (ceux que l'on renseigne au 1^{er} lancement du logiciel, et auxquels on peut accéder par la suite en frappant Alt + F1 sur l'écran d'ouverture. Or, l'utilisation de ce fichier *WIN.INI* posait des problèmes de sécurité (ce fichier *WIN.INI* est placé dans un répertoire système de Windows, qui était parfois protégé), ou des problèmes complexes de gestion lors de l'utilisation en environnement TSE.

Pour éviter tous ses problèmes, LDCompta Version 9 ne fait plus appel au fichier *WIN.INI*. Les paramètres de lancement sont désormais enregistrés dans un fichier nommé *LDCParam.INI*, fichier qui est toujours enregistré dans le répertoire des programmes où l'application LDCompta a été lancée. Dans ce fichier, certains paramètres sont communs à tous les utilisateurs, et d'autres sont propres à chaque utilisateur (configuration du bureau par exemple).

Au premier lancement de LDCompta en version 9, les paramètres présents dans le fichier *WIN.INI* sont repris, « traduits » et enregistrés dans le nouveau fichier *LDCParam.INI*.

H.4 - Nouveau mode de diffusion des correctifs

LDCompta Version 9 inaugure un nouveau mode de diffusion des correctifs, qui sera adopté prochainement par les autres logiciels LD SYSTEME.

Désormais, il n'y aura plus de « bibliothèques correctives », ces fameux fichiers *LD850nnn.wdl* et *LD850nnn.wdu*. A chaque diffusion d'un nouveau correctif, on remplacera directement les 2 bibliothèques du logiciel : *LDCPTV9.wdl* et *LDCPTSTD.wdl*.

Même si ce nouveau mode de diffusion présente quelques désavantages (le principal étant la taille des bibliothèques, qui est de l'ordre de 15 Mo, et donc un temps de téléchargement légèrement plus long), il évitera bien des soucis liés à la non compatibilité des bibliothèques correctives entre elles, soucis qui étaient de plus en plus fréquents du fait du partage accru de codes sources au sein du progiciel LDCompta (extension de la programmation objet), et entre progiciels (partage de classes et de collections de procédures entre LDCompta, LDPaye et LDNégoce).

Une nouvelle version de l'outil LDUpdate voit le jour simultanément, pour prendre en charge cette nouvelle méthodologie de diffusion des correctifs. Cette nouvelle version permettra notamment de télécharger de façon encore plus automatisée, en tâche de fond, au travers de tâches planifiées Windows, les correctifs des logiciels. On pourra donc se libérer complètement de ses tâches de mises à jour périodiques, comme cela est le cas par exemple pour les antivirus ou même pour le système d'exploitation Windows.

Enfin , parallèlement à cela, et comme dans la version 5 de LDPaye, le système vous informera systématiquement, à l'ouverture de session et dès lors que l'on est connecté à Internet, de la présence de nouvelles mises à jour sur le site de LD SYSTEME.